

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

PICARDIE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°18 du 22 août 2005 - 1 page

Pomme de Terre

Mildiou

Situation sanitaire

On trouve très régulièrement des parcelles touchées par le mildiou. Les symptômes sont de nouveaux sporulants dans la majorité des cas.

Le coin des modèles

Les conditions sont toujours et encore favorables au développement de la maladie. Les générations se succèdent et les potentiels sont toujours forts.

Préconisations

➤Toutes variétés confondues :
La protection doit être assurée dans toutes les situations.

Rappelons que la protection fongicide doit être maintenue jusqu'à destruction complète du feuillage. Elle doit être soignée avant et après le défanage pour pouvoir obtenir des tubercules sains. Pour celà, il est impératif d'utiliser des produits ayant une action anti-sporulante.

En cas de mildiou déclaré en parcelle, reportez-vous au bulletin n°13 du 4 juillet 2005.

Le broyage des fanes est à proscrire en cas de mildiou déclaré dans la parcelle. Il risque en effet de disséminer la maladie à toute la récolte. Dans ce cas, le défanage reste la meilleure des solutions.

Ces préconisations sont d'actualité tant que les conditions climatiques restent les même.

Situation épidémiologique poste par poste
(d'après Guntz-Divoux et Milsol)

Postes climatiques	Génération	Date prévue de sortie de tache	Potentiel de sporulation
Amiens	13 ème	à partir du 27 août	Fort
Attilly	14 ème	à partir du 22 août	Fort
Beines	13 ème	à partir du 28 août	Fort
Bernaville (MF)	14 ème	à partir du 22 août	Fort
Ebouleau	12 ème	à partir du 22 août	Fort
Epehy (MF)	15 ème	à partir du 28 août	Fort
Forte	13 ème	à partir du 26 août	Fort
Froidmont	12 ème	à partir du 23 août	Fort
Abbeville	14 ème	à partir du 28 août	Fort
Marcelcave	14 ème	à partir du 27 août	Fort
Saint Just en Chaussée	13 ème	à partir du 22 août	Fort
Vauvillers	14 ème	à partir du 28 août	Fort
Verdilly	14 ème	à partir du 22 août	Moyen
Vic sur Aisne	11 ème	à partir du 22 août	Nul
Villers Bocage	15 ème	à partir du 27 août	Fort
Villiers le Sec	14 ème	à partir du 28 août	Nul
Vron (MF)	14 ème	à partir du 26 août	Fort

Mildiou: maintenez la protection afin de préserver la qualité des tubercules

Ministère de l'Agriculture Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56
E-mail : srpv.draf-picardie@agriculture.gouv.fr
Notre site : www.srpv-picardie.com

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Picardie par délégation (art. L252-1 à L252-5 du Code Rural).

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1823AD
ISSN n°07576609

Tarif Courrier 62 •
Tarif Fax 59•
Tarif E-mail 57 •